

Mise en ligne : 22 mars 2014.
Dernière modification : 25 avril 2020.
www.entreprises-coloniales.fr

CIMENTS PORTLAND DE L'AFRIQUE DU NORD
(1921-1928),
ALGER-POINTE-PESCADE
ORAN-ARCOLE
filiale de Paris-Maroc

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Paris-Maroc.pdf

Édouard CANDLOT, président

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Candlot-ciments.pdf

Fusion de la Cie algérienne de chaux et ciments (usine de la Pointe-Pescade à Alger),
créée en 1913

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Algerienne_chaux+ciments.pdf

et de la Compagnie oranaise des chaux et ciments, créée en 1920.

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Oranaise_Chaux_ciments.pdf

Compagnie algérienne des chaux et ciments
(*L'Afrique du Nord illustrée*, 26 février et 2 avril 1921)



Vue générale de l'usine des Chaux et ciments de la Pointe-Pescade

Il semble que la situation de cette usine soit des plus heureuses, à 6 kilomètres d'Alger, au pied même des carrières, reliée sur moins de 100 mètres à la mer, où existe un solide appontement. aux C. F. R. A., par un embranchement spécial, à la route nationale par un chemin accessible aux plus gros véhicules.

Les carrières ont été largement ouvertes par l'entreprise précédente des travaux du port d'Alger, et le front de taille forme un vaste cirque autour de l'aire de plus de 4 hectares où s'inscrit l'usine.

La fabrication adoptée est des plus simples et offre cette particularité que la main-d'œuvre y est réduite au minimum.

Le calcaire et le schiste arrivent par wagons aux bennes desservant les concasseurs. Ces matières passent, à l'aide d'élévateurs et de vis, des concasseurs aux trémies d'alimentation de l'atelier de broyage : de celui-ci, à l'état de farine, dans de vastes silos. Ces derniers, qui peuvent emmagasiner plusieurs journées de production, se vident automatiquement ensemble, ce qui régularise les faibles variations possibles d'un jour à l'autre, et alimentent, après le passage de la farine dans des humecteurs à palettes, les fours rotatifs.

Les fours sont des tubes en tôle d'acier très épaisse, de 55 mètres de long sur 2 m. 50 de diamètre, revêtus intérieurement de briques réfractaires.

La matière, entrée froide, sort à 1.500 degrés, après un long et lent cheminement. Le réglage mécanique de l'alimentation en charbon et du four permet une cuisson très régulière, indépendante des conditions atmosphériques. Deux refroidisseurs, longs tubes à agitateurs fixes, recueillent les petits grains de matière cuite, qui prennent le nom de klinkers et les déversent légèrement arrosés et froids sur des transporteurs à secousses chargés de la distribution dans un vaste hangar d'extinction. Fours et refroidisseurs tournent lentement sur de robustes galets d'acier et ne réclament que 120 H. P. de puissance motrice. La ventilation en prend 45.

Les klinkers sont repris, au bout d'un certain temps, par wagonnets, pour être finalement broyés fin et mis en sacs automatiquement. Huit silos permettent de conserver en approvisionnement plus de 2.000 tonnes. Ils sont à vidange mécanique, et reliés aux ensacheurs-peseurs. Une nouvelle batterie de huit silos est en construction.

L'alimentation des fours en charbon est assurée par tout un groupe d'appareils : un séchoir rotatif relié à un broyeur qui alimente les trois réservoirs des fours. La chaleur perdue par les klinkers dans les refroidisseurs est récupérée par les ventilateurs.

L'évacuation des gaz brûlés dans les fours s'effectue par une cheminée de 60 mètres. Des chambres, munies de cloisons en chicanes, recueillent les poussières entraînées et les ramènent par vis d'extraction automatique à l'alimentation.

Les concasseurs sont du système Gates ; ils débitent 20 tonnes à l'heure chacun et absorbent. 30 H. P.

Les broyeurs sont de puissants tubes d'acier caparaçonnés intérieurement de plaques de blindage et de silex. Ils se composent de deux chambres pour le broyage et le finissage, séparées entre elles par une ingénieuse cloison à tamisage. L'usine possède cinq broyeurs analogues qui absorbent plus de 200 H. P. chacun et dont le débit est supérieur à 6 tonnes à l'heure.

L'énergie actuellement nécessaire à l'ensemble de l'usine est supérieure à 1.200 H. P. Elle est fournie par l'usine de Maison-Carrée.

Le contrôle de la fabrication comme celui des produits finis est assuré par un laboratoire bien outillé pour les analyses chimiques et les essais physiques imposés par les Administrations.

L'usine de la Pointe-Pescade est presque entièrement construite en ciment armé. Les bâtiments, vastes et bien aérés, sont couverts en fibro-ciment : ils occupent plus d'un hectare.

La production quotidienne dépasse 200 tonnes, mais l'outillage et l'installation sont établis pour un plus grand rendement et l'extension progressive est en cours d'exécution. Les grands travaux de ports, de routes, de chemins de fer envisagés, la nécessité de construire des immeubles dans presque toutes les villes algériennes où la population a fortement augmenté, les aménagements des fermes de plus en plus développées sont autant de considérations dont il y a lieu de se préoccuper en ce qui concerne les ressources de matériaux. La Compagnie algérienne des chaux et ciments a considéré comme essentiel de limiter au minimum la variété des produits, celle-ci ne pouvant que compliquer la fabrication. Plus une production est continue, plus constantes sont les qualités du produit fabriqué, les changements de mouture, les erreurs possibles étant réduits au minimum. Il sort donc de l'usine un unique ciment Portland artificiel et une seule chaux hydraulique artificielle, de qualité dite administrative, c'est-à-dire répondant aux conditions du cahier des charges des Administrations, convenant aux travaux publics et particuliers, quels qu'ils soient.

L'emploi du four rotatif où le réglage de la ventilation et de l'arrivée du combustible est régi mécaniquement, permet d'obtenir une température de vérification toujours égale sur un mélange silico-calcaire de composition constante. Les variations de pression atmosphérique, l'état physique des roches mises en œuvre, n'interviennent pas comme dans les fours ordinaires, ce qui permet d'obtenir la régularité de qualité pour un même produit.

Grâce à ces installations modernes, on a pu fabriquer, pour la première fois en Algérie, des ciments à haute résistance, et les constructeurs n'ont plus à se préoccuper de recourir aux envois coûteux et incertains de la Métropole pour l'exécution des travaux en béton armé qui demandent des liants particulièrement sûrs.

Les roches siliceuses introduites dans le mélange ne présentent pas, comme l'argile employée généralement, une proportion d'alumine considérable, et l'on doit à cette circonstance d'obtenir un ciment qui présente dans les travaux à la mer comme dans les eaux sulfatées une résistance à la décomposition plus considérable.

La Compagnie algérienne des chaux et ciments possède, à l'arrière-port de l'Agha, un dépôt chargé d'assurer les expéditions de liants soit par voie ferrée, soit par voie maritime. Les liants sont transportés à ce dépôt par wagons C. F. R. A. ou par camions automobiles de 5 et 10 tonnes appartenant à l'usine. Les expéditions sur réseaux P.-L.-M. ou État sont facilitées de ce fait par la proximité des voies de l'arrière-port, et les manutentions réduites au minimum.

L'usine de la Pointe-Pescade, dont l'installation s'est poursuivie et a été terminée en pleine période de guerre, a ouvert son exploitation en septembre 1917. Les liants hydrauliques livrés n'ont pas cessé d'être très appréciés et leur utilisation dans tous les travaux importants effectués récemment en Algérie et au Maroc constitue la meilleure des références. Son ciment Portland peut être comparé aux meilleurs produits de la Métropole et les ouvrages les plus hardis exécutés avec lui par les maisons spécialisées de la Colonie le prouvent surabondamment.

Les résultats obtenus par l'usine de la Pointe-Pescade, dans une période relativement courte et malgré les difficultés nées de la guerre, montrent ce qu'une organisation industrielle moderne et sans cesse améliorée peut réserver d'espérances légitimes à l'essor économique de notre Colonie.

La Compagnie algérienne des chaux et ciments, poursuivant son programme de développement, s'occupe actuellement de l'établissement d'une usine filiale à Oran dont nous aurons l'occasion de reparler.

Photos :

Le four n° 1.

Hangar à ciment brut. — Vue du broyage des matières premières.

Broyage de produits finis.

Société algérienne des chaux et ciments
(*Le Sémaphore algérien*, 15 juin 1921)

Le conseil communiquera à l'assemblée du 15 juin un contrat d'apport à titre de fusion de la société avec la Compagnie oranaise de chaux et ciments. Comme conséquence, la liquidation éventuelle de la société sera également proposée.

L'ALGERIE FINANCIÈRE
Banque industrielle de l'Afrique du Nord
Deuxième exercice social (1^{er} janvier-31 décembre 1920)
(*Le Sémaphore algérien*, 15 juin 1921)

La banque a ... accordé d'autres participations à la « Société oranaise de chaux et ciments »...

(*Le Sémaphore algérien*, 31 août 1921)

La Compagnie algérienne des chaux et ciments, dont le siège est à Paris, 6, rue de Marignan, a fait apport de tout son actif mobilier et immobilier à la Société anonyme de Ciment Portland de l'Afrique du Nord dont le siège est à Paris, 1, rue de Stockholm, la dite société précédemment dénommée Compagnie oranaise des chaux et ciments.

AVIS DE DÉCÈS
ALGER-TIPAZA
(*L'Écho d'Alger*, 27 décembre 1921)

Madame René Outin ; monsieur Georges Altairac, madame Georges Altairac, née Outin et leurs enfants ; monsieur Jean Outin ; monsieur Henri Borgeaud, madame Henri Borgeaud, née Outin et leur fils ; monsieur et madame Édouard Outin ; madame veuve Léon Leruste ¹, née Outin ; monsieur et madame Paul Goffard ; madame veuve G. Barault ; monsieur et madame Angelvy ; monsieur le docteur et madame Lucien Raynaud ; le commandant, madame Girardet et leurs enfants ; monsieur et madame Henri Leruste ² et leur fils ; monsieur, madame Lazarewitch et leurs enfants) ; monsieur Pierre Angelvy ; mademoiselle Odette Angelvy ; monsieur et madame Frédéric Altairac ; mademoiselle Simone Raynaud, messieurs Alain et Guy Raynaud ; les familles Baumier, Pageot, Guichard, Villemin, Dollfus, Ballot, Demonchy, Brunel, Amouretti Vincent, ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

monsieur René OUTIN ³,
directeur honoraire de succursale de la Banque d'Algérie,
administrateur délégué du Crédit algérien,
vice-président du conseil d'administration de la Société des ciments Portland de
l'Afrique du Nord,

leur époux, père, grand-père, frère, beau-père, beau-frère, oncle, grand-oncle, cousin et allié, décédé à Alger le 26 décembre 1921 dans sa 65^e année, muni des sacrements de l'Église.

Et vous prie d'assister à ses obsèques qui auront lieu aujourd'hui mardi 27 décembre 1921 à dix heures du matin.

On se réunira au domicile mortuaire, 4, rue Arago.

A l'issue de la cérémonie religieuse, le corps sera transporté à Tipaza, pour y être inhumé dans le caveau de famille, dans la plus stricte intimité.

Ni fleurs ni couronnes.

POMPES FUNÈBRES GÉNÉRALES, PARIS

Succursale d'Alger, 8, place Bugeaud. Téléph. 19-79

En l'honneur de M. Steeg
UNE MANIFESTATION IMPOSANTE
(*Les Annales coloniales*, 19 janvier 1922)

¹ Léon Leruste : ancien directeur à Alger du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie.

² Henri Leruste : fils de Léon. Il effectua toute sa carrière au Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie qu'il représenta dans diverses entreprises dont, comme PDG, la Compagnie foncière de la Méditerranée. Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Cie_fonciere_Mediterranee.pdf

³ René Outin (1857-1921) : ancien directeur de l'agence de Tlemcen de la Banque de l'Algérie, puis administrateur délégué à Alger du Crédit algérien (avril 1906). Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Credit_algerien.pdf

Ancien vice-président des Chaux et ciments de Rivet-Alger.

M. [Édouard] Candlot, président du conseil d'administration de la Compagnie des ciments Portland...

L'Algérie industrielle
[Ciments Portland de l'Afrique du Nord]
(*Le Sémaphore algérien*, 5 juillet 1922)

L'assemblée ordinaire tenue au siège social, 1, rue de Stockholm, à Paris, sous la présidence de M. E[douard] Candlot, président du conseil d'administration, a approuvé les comptes de l'exercice 1921, qui se soldent par une perte de 540.095 fr. 88.

Le rapport explique ainsi ce résultat déficitaire. Les mauvaises récoltes et l'absence presque complète de travaux publics ont tari la source des débouchés pour les usines de produits hydrauliques.

En fait, l'usine que la Société possède à Pointe-Pescade a dû être arrêtée presque complètement près de 9 mois, et la société a eu à supporter des charges dépassant ses disponibilités.

Si l'exercice écoulé se présente avec une perte qui provient, en définitive, du prix très élevé des stocks constitués fin 1920, au moment où le charbon et le courant étaient à des prix exorbitants, l'année en cours s'annonce meilleure. Alors que l'année dernière, la société avait fabriqué en fait 17.000 tonnes de produits, elle arrivera à fin juin 1922 à 20 000 tonnes fabriquées et vendues. Le réveil de la construction s'annonce franchement.

L'usine d'Arcole va être mise en marche au cours du mois de juillet.

MM. E[douard] Candlot, R[obert] Gompel et P[ierre] Gompel ont été réélus administrateurs.

Accident d'automobile
métropolitain-colonial
(*Les Annales coloniales*, 3 août 1922)

Une des personnalités les plus sympathiques du monde colonial, M. Édouard Candlot, 64 ans, 21, rue Ampère, ingénieur, administrateur de la Compagnie algérienne des chaux et ciments [Soc. des chaux et ciments de Rivet-Alger, fondue en 1921 dans les Ciments Portland de l'Afrique du Nord], de la Compagnie oranaise des chaux et ciments, président de la Société anonyme des chaux, ciments et matériaux de construction au Maroc, de la Société des ciments Portland artificiels de l'Indo-chine, etc., etc., vient d'être victime de son imprudence. [...]

publicité
(*Les Travaux. Organe des travaux publics et particuliers en Algérie, en Tunisie et au Maroc*, 22 novembre 1922)

CIMENTS PORTLAND DE L'AFRIQUE DU NORD

Société Anonyme au Capital de 11.000.000 de Francs

USINES : POINTE-PESCADE près Alger. - Télép. 26-55 - ARCOLE près Oran - Télép. 3-15

CIMENT PORTLAND ARTIFICIEL

CHAUX HYDRAULIQUE ADMINISTRATIVE

Produits de qualité supérieure admis dans tous les travaux administratifs

CIMENTS PROMPTS

Bureaux Administratif et Commercial :

PLATRES

9, Rue Jules-Ferry, ALGER. - Téléphones : 1-38 et 42-55. - Adresse Télégraphique : CALCITE-ALGER - Compte Chèques Postaux : 15-35

BUREAU RÉGIONAL A ORAN : 38, Boulevard Séguin -- Téléphone 3-47

AGENCES ET DÉPÔTS dans les principaux centres d'Algérie, Tunisie et Maroc

PLATRES

PLATRIÈRE DE ROVIGO

M. MAGNE, Directeur Gérant

Plâtre de construction
extra blanc

Plâtre fin pour
plafonds et moulages
(qualité plâtre de Paris)

*Ciments Portland
de l'Afrique du Nord*

9, Rue Jules-Ferry - ALGER
- Téléphones 1-38 et 42-55 -

Concessionnaires exclusifs pour la vente

Publicité
(Les Travaux, 29 mars 1924)

Reg. Comm. Paris 15.012

CIMENTS PORTLAND DE L'AFRIQUE DU NORD

Société Anonyme au Capital de 11.000.000 de Francs

<p>Usine de la <u>POINTE-PESCADE</u>, près Alger</p> <p>Ciment Portland Artificiel Chaux Hydraulique Administrative Ciments Prompts ——— Plâtres</p> <p>SERVICES TECHNIQUES & COMMERCIAUX: Usine de POINTE-PESCADE Tél. : Alger 1-38 et 42-55</p> <p>TÉLÉGRAMMES : CHÈQUES POSTAUX : Calcite Alger 15-35 Alger</p> <p>Dépôt Annexe à Alger, Arrière-Port Agha TÉLÉPHONE ALGER : 11-13</p>	<p>Usine d'<u>ARCOLE</u>, près Oran</p> <p>Chaux Hydraulique Administrative Chaux Lourde Supérieure</p> <p>SERVICES TECHNIQUES & COMMERCIAUX: Usine d'ARCOLE Tél. : Oran 3-15</p> <p>TÉLÉGRAMMES : CHÈQUES POSTAUX : Calcite Oran 38-76 Alger</p> <p>Livraisons sur Chantiers ou sur Wagons ORAN</p>
---	---

CIMENTS PORTLAND DE L'AFRIQUE DU NORD
S.A. frse au capital de 11 MF.

Siège social : Oran, 15, bd Hippolyte-Giraud

Bureau à Paris : 1, rue de Stockholm

Registre du commerce : Oran, n° 4-208

(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,

Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1924-1925, p. 436)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

composé de 3 à 11 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 50 actions.

GOMPEL (Robert), 23 bis, bd Berthier, Paris ; pdt ;

MOLINARI (Albert), 99, bd Haussmann, Paris ; adm. délégué ;

CANDLOT (Charles)[fils d'Édouard], 37, r. du Rocher, Paris ;

HAMONIC ⁴ ;

JOURNAN (Maurice), 102, av. du Roule, Neuilly-sur-Seine.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

⁴ Guillaume Hamonic (Loudéac, 1880-Prémeaux, 1964) : gendre d'Édouard Candlot. Avocat, assureur-conseil, juge au tribunal de commerce de la Seine, secrétaire général des Chaux, ciments et matériaux de construction au Maroc, administrateur des Chaux et Ciments de Normandie (1918) et du Consortium interrégional (1920), commissaire aux comptes des Ciments Portland artificiels de l'Indochine (1931-1936). Chevalier de la Légion d'honneur en 1933 comme professeur à la chambre de commerce de Paris.

Père de Guy (marié à Solange Dessertenne) et de Henry (marié à Odette Trouillot, petite-fille de l'ancien ministre Georges Trouillot et nièce de Lucien Saint, résident général en Tunisie, puis au Maroc, sénateur).

PATIN DE SAULCOURT (Gaston) ⁵, 215 bis, bd Voltaire, Paris ;
JOURDAN (Michel), 89, bd de l'Hôpital, Paris.

Objet. — Fabrication et vente de ciment et de chaux.

Capital social. — 11 MF en 110.000 act. de 100 fr., dt 105.000 act. A et 5.000 act.

B.

Parts bénéficiaires. — 75.000

Oblig. — 5 MF en 10.000 oblig. de 500 fr.

A.G. — 1 voix par 20 act. A ; chaque act. B a droit à 1/5.000^e de la totalité des voix attribuées aux actions A. Dépôt des titres 5 jours avant la réunion.

Répartition des bénéf. — 5 % à la rés. légale ; 6 % d'intérêt aux act. Sur le solde : 10 % au conseil d'administration. Le surplus; après tous prélèvements de rés. et amortissements jugés nécessaires, sera réparti : 60 % aux act. A ; 20 % aux act. B ; 20 % aux parts. Après rachat des parts : 70 % aux act. A ; 30 % aux act. B.

Annuaire industriel, 1925

CIMENTS PORTLAND DE L'AFRIQUE DU NORD. Siège social, 1, r. de Stockholm, Paris, 8^e [= adr. Ciments Portland artificiels de l'Indochine]. Siège admin : 9, r. Jules-Ferry, Alger (Algérie). Soc. an. cap. 11.000.000 de francs.

Ciments de Portland. (4-25187).

CIMENTS PORTLAND DE L'AFRIQUE DU NORD

S.A. frse au capital de 11 MF.

Siège social : Oran, 15, bd Hippolyte-Giraud

Bureau à Paris : 1, rue de Stockholm

Registre du commerce : Oran, n° 8-233

(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,

Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 414)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

composé de 3 à 11 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 50 actions.

GOMPEL (Robert), 23 bis, bd Berthier, Paris ; pdt ;

MOLINARI (Albert), 15, bd Hippolyte-Giraud, Oran ; adm. délégué ;

JOURNAN (Maurice), 18, r. Lahitte, Oran ; adm. délégué adj.

⁵ Gaston Patin de Saulcourt (Logny-les-Aubienon, 1870-Montgeron, 1939) : chef du contentieux de Paris-France, commissaire aux comptes de Paris-Maroc, de l'Omnium de France et du Maroc, des Chaux, ciments et matériaux de construction au Maroc, des Moulins du Maghreb, des Brasseries du Maroc, des Ciments Portland de l'Afrique du Nord, du Zodiac (courtage d'assurances), des Chargeurs réunis... Chevalier de la Légion d'honneur du 7 juillet 1933 (min. Guerre) : capitaine d'administration du cadre auxiliaire des bureaux de l'Intendance à la région de Paris.

Édouard-Henri-Alexandre DUBIEF, administrateur
(Paris, 1866-Paris, 1930)

Avocat stagiaire (1886-1890), attaché à la charge de M. Berteaux, agent de change à Paris (1890-1892, 1893-1898), secrétaire particulier du ministre des Travaux publics (1892-1893), professeur à l'Union française de la jeunesse et directeur adjoint de la section du Panthéon (1888-1899).

Puis administrateur délégué de la Cie générale du Transvaal et de Madagascar et de la Société des mines de l'Imérina (1899-1902) :

www.entreprises-coloniales.fr/madagascar-et-djibouti/Commerciale_Transvaal.pdf

Directeur de la Empresa general de Alumbrado, calefacción y fuerza motriz à Santiago (Chili) [Entreprise générale d'éclairage, chauffage et force motrice](1902-1904).

Il fait ensuite carrière au gouvernement général de l'Algérie jusqu'au poste de secrétaire général et prend sa retraite le 1^{er} juillet 1926 avec le titre de gouverneur général honoraire de l'Algérie.

RENSEIGNEMENTS SUR LES SOCIÉTÉS
Ciments Portland de l'Afrique du Nord
(*Armée, marine, colonies*, 15 mai 1927)

L'assemblée ordinaire du 3 mai a approuvé les comptes de l'exercice 1926, présentant un bénéfice de 476.990 francs, affecté à concurrence de 322.485 francs à l'amortissement partiel du compte de profits et pertes de 1923, restant à amortir.

La nomination en qualité d'administrateurs de MM. Dubief et René Bisch a été ratifiée.

CIMENTS PORTLAND DE L'AFRIQUE DU NORD
(*Le Journal des débats*, 7 mars 1928)

Le bénéfice d'exploitation de 1927 est de un million environ. Aucun dividende ne sera encore réparti. La société vient de prendre une participation dans la Société financière des ciments*.

Bulletin des Annonces légales obligatoires du lundi 19 mars 1928.
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 19 mars 1928)

Notices

Ciments Portland de l'Afrique du Nord. — Émission à 176 fr. de 40.000 actions nouvelles A de 100 fr., portant le capital à 15 millions. Cotation éventuelle en Bourse.

Ciments Portland de l'Afrique du Nord
(*Le Courrier maritime nord-africain*, 16 avril 1928)

L'assemblée ordinaire a approuvé les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 1927 se soldant par un bénéfice net de 1.500.687 fr. 37.

Les actionnaires ont décidé d'affecter une somme de 1.405.456 fr. à l'amortissement du solde débiteur du compte de profits et pertes de 1923 et 95.130 fr. 74 à l'amortissement pour des frais de premier établissement.

Ciments Portland de l'Afrique du Nord
(*Le Journal des finances*, 15 juin 1928)

L'action Ciments Portland de l'Afrique du Nord, introduite depuis peu au marché libre, a été favorablement accueillie et se traite à 260 ; il existe deux usines, l'une près d'Alger, et l'autre aux environs d'Oran, dont la production est passée de 41.000 tonnes en 1924 à 55.000 tonnes en 1927. Cette année, la capacité de production s'élèverait à 120.000 tonnes. On escompte une augmentation de ses ventes, du fait que les grands travaux de barrage entrepris en Algérie et la réfection de la région de Mostaganem vont demander d'importantes quantités de ciment. Le bénéfice de 1927 s'est élevé à 1.500.687 fr. contre 470.930 fr. en 1926. La société fait partie du groupe Paris-Maroc, grâce à l'appui duquel elle escompte participer à d'importantes opérations financières susceptibles d'étendre les perspectives de l'affaire.

CIMENTS PORTLAND DE L'AFRIQUE DU NORD
(*Le Mercure africain*, 10 septembre 1928)

L'échange des parts Ciments Portland de l'Afrique du Nord, qui étaient obligatoirement nominatives jusqu'à présent et dont la mise au porteur a été autorisée récemment, commencera le 10 septembre.

LA GRAVITÉ DES DERNIERS ORAGES EN ALGÉRIE
(*Les Annales coloniales*, 20 septembre 1928)

[...] À Pointe-Pescade, après Saint-Eugène, l'usine des chaux et ciments Portland a subi un véritable désastre. Bâtie en fond de cuvette, dominée de tous côtés par de hautes collines, elle fut assaillie par les eaux qui arrivaient en cascade, entraînant avec elles dans l'usine des milliers de tonnes de pierres et de terre.

Si les bâtiments résistèrent, par contre, l'eau et la boue envahirent machines, moteurs, broyeurs.

Un approvisionnement de marchandises prêtes à être expédiées fut complètement enlisé sous cinq à six mètres de décombres. C'est un véritable désastre, d'autant plus grave qu'environ quatre cents ouvriers vont, de ce fait, se trouver sans travail pendant de longs mois.

Malheureusement, il n'y aurait pas là que des dégâts matériels. On aurait vu plusieurs ouvriers emportés par les eaux et entraînés vers la mer.

Sans doute ne sera-t-on fixé que lorsqu'on retrouvera les cadavres ! Toutes les communes des environs d'Alger ont été plus ou moins atteintes par l'ouragan. [...]

(*Le Journal des finances*, 28 février 1929)

Paris-Maroc* se relève de 161 à 167. Cette société vient de céder le contrôle des Ciments Portland de l'Afrique du Nord au groupe Pavin de Lafarge.

Ciments Portland de l'Afrique du Nord
(*Le Journal des chemins de fer*, 5 avril 1929)

Société anonyme française constituée le 8 juillet 1920 pour 50 ans.
Siège social : Pointe-Pescade (Canton Nord), Alger. Reg. Commerce : Oran, 8233.
Conseil d'administration : M. Robert Gompel, prés. ; M. Albert Molinari, adm. dél. ; MM. Bisch ; Dubief.
Commissaires des comptes : MM. Patin de Saulcourt ; Michel Jourdan.
Capital social actuel 15 millions de 150.000 act. de 100 fr., dont 145.000 act. A et 5.000 act. B, toutes libérées. A l'origine, 5 millions ; porté, en juillet 1921, à 11 millions, et au chiffre actuel en juin 1928.
Actions : 5.000 act. B et 145.000 act. A libérées dont 60.000 A en rémunération partielle d'apports.
En cas d'augmentation de capital, les act. A ont un droit de préférence de 45 % pour la souscription des nouvelles act., et les act. B de 45 % le solde 10 % étant à la disposition du conseil.
Pour le droit de vote des act. A et B, voir ci-dessous.
Parts de fondateur : 75.000 parts de fondateur, sans valeur nominale dont 63.750 attribuées en rémunération partielle d'apports et 11.250 aux souscripteurs d'origine. Les parts participent aux bénéfices comme ci-dessous. Les parts sont rachetables depuis le troisième exercice moyennant vingt fois le produit moyen de trois exercices, avec un prix minimum de 250 fr.
L'assemblée extraordinaire du 27 fév. 1929 a porté le nombre de parts à 100.000. Statutairement, il a été formé une société civile des porteurs de parts.
Obligations : Au bilan au 31 déc. 1927, il existait pour 3.750.000 fr. d'oblig.
Répartition des bénéfices : 1° 5 % à la rés. légale ; 2° 6 % aux act. ; 3° 10 % au conseil ; 4° Tous prélèvements de prévoyance, s'il y a lieu.
Le solde à raison de 70 % aux act. et 30 % aux parts.
Attributions au conseil : jetons de présence et participation aux bénéfices comme ci-dessus.
Année sociale : close 31 déc.
Assemblée générale ord. : Avant le 30 juin. – Entrée 1 act. B ou 20 act A au moins. Convocation 20 jours à l'avance. Dépôt 5 jours à l'avance. – Vote 20 act. A représentent 1 voix chaque act. B représente un nombre de voix égal au 1/5.000^e des voix attribuées à la totalité des act. A. La totalité des act. B donne droit a un nombre de voix égal à celui de la totalité des act. de toutes catégories qui pourraient exister.
Cotation : Les 145.000 act. A et les 75.000 parts sont cotées, depuis le 12 février 1929, au marché en banque au comptant.
Service financier : Société Paris-Maroc. — Société Générale.
Sources documentaires : *B.A.L.O.* des 19 mars et 7 mai 1929. Statuts. Rapports du conseil et des commissaires sur les exerc. 1925, 1926 et 1927. Notice du Syndicat des banquiers en valeurs au comptant. — *Vie financière*, 27 fév. 1929

Notice. Cette société est née de la fusion survenue entre la Cie algérienne de chaux et ciments et la Cie oranaise de chaux et ciments.

Elle possède deux usines la première, à Pointe-Pescade, près d'Alger, agrandie et perfectionnée en 1926 et 1927, peut assurer une production annuelle de 80.000 tonnes de ciment la deuxième, à Arcole, près d'Oran, ayant constamment donné des résultats déficitaires, a été transformée, en 1927, d'usine à chaux en usine à ciment. Sa production annuelle est prévue pour 25.000 à 30.000 tonnes de ciment.

Les résultats obtenus par la société depuis son origine sont résumés
exerc. 1921, 540.095 fr. de pertes ;
exerc. 1922, 522.791 fr. de pertes ;
exerc. 1923, 1.559.961 fr. de pertes ;
exerc. 1924, 48.246 fr. de bénéfices (sans amortissements) ;
exerc. 1925, 492.155 fr. de bénéfices (après 380.692 fr. d'amortissements) ;
exerc. 1926, 476.990 fr. de bénéfices (après 1.710.373 fr. d'amortissements) ;
exerc. 1927, 1.500.687 fr. de bénéfices (sans amortissements). Ce dernier chiffre se décompose en bénéfices industriels 1.038.187 fr. et bénéfices sur rachats d'obligations 462.500 fr.

Les bénéfices de l'exerc. 1925 (492.155) ont été affectés à l'amortissement des pertes de l'exerc. 1921.

Ceux de l'exerc. 1926 (476.990) ont été affectés à l'amortissement des pertes de 1922 et 1923.

Ceux de l'exerc. 1927, à l'amortissement du solde des pertes de 1923.

Une ass. extraord. du 25 fév. 1929 a décidé la création de 25.000 parts bénéficiaires jouissant des mêmes droits et avantages que les 75.000 parts anciennes.

En outre, la répartition des bénéfices entre les parts et les actions a été modifiée et le quantum ci-dessus a été voté.

Des explications verbales données à cette assemblée par le président, M. Robert Gompel, il résulterait que la Société Paris-Maroc céderait une partie importante de ses actions au groupe Pavin de Lafarge, qui prendrait le contrôle des Ciments Portland de l'Afrique du Nord. Les nouvelles parts seraient remises à ce groupe.

Les actions et les parts, ont été introduites le 12 février, à 275 l'action et 170 la part.

Valeurs locales
Ciments Portland de l'Afrique du Nord
(*Annales africaines*, 1^{er} avril 1929)

Cette société, dont le contrôle vient, comme annoncé, d'être cédé par Paris-Maroc aux Ciments de Lafarge et du Teil, présente pour l'exercice 1928 un bilan sans profits ni pertes (c. un bénéfice de 1.500.687 en 1927). La physionomie de l'affaire changera vraisemblablement avec sa reprise effectuée par le groupe Lafarge. Assemblée le 9 avril.

En contre-partie d'un capital porté de 11 à 15 millions, les immobilisations apparaissent à 22 millions 927.500 fr. c. 17.017.368. Réalisable et disponible : 4.095.000 fr. c. 3.000.892, non compris 3.599.000 c. 3.821 000 d'approvisionnements et stocks. La société a réaménagé son passif : il est dû, à long terme, 10.175.000 c, 3.750.000, et à court terme 6.247.000 c. 14.287.753. La prime d'émission sur l'augmentation du capital, soit 3 millions a été portée en réserve spéciale. Frais à amortir : 4.160.000 fr. c. 3.316.977.

Chaux et ciments de Rivet-Alger
(*Le Journal des finances*, 2 mai 1930)

[...] La principale concurrente des Ciments de Rivet-Alger, concurrente qui n'était d'ailleurs pas de taille, ni au point de vue financier, ni au point de vue de la direction technique, était la Société des Ciments Portland de l'Afrique du Nord, constituée en 1920, sous le nom de Compagnie oranaise des chaux et ciments, par le groupe Paris-Maroc.

La Société disposait de deux usines : l'une près d'Oran (Arcole) et l'autre, plus importante, dans la banlieue d'Alger (Pointe Pescade). Leur capacité de production était importante (une centaine de mille tonnes environ), mais les résultats financiers ne répondaient pas aux possibilités de l'affaire, surtout en raison de la concurrence redoutable de Rivet-Alger, épaulée par Pavin de Lafarge, et aussi parce que la gestion financière était loin d'être aussi prudente. Le capital, de 1920 à 1927, dut être triplé, et les bilans, contrairement à ceux de Rivet-Alger, se caractérisaient par l'importance des immobilisations. Aussi les bénéfices qui furent obtenus (476.000 francs en 1920 et 1.500.000 francs en 1927), furent-ils entièrement absorbés par les amortissements et aucun dividende ne fut distribué ni aux actions ni aux parts.

À la fin de 1928, le groupe Paris-Maroc comprit que la lutte n'était pas égale, et se détermina à accepter les conditions mises par Pavin de Lafarge pour la prise de contrôle de l'affaire. Le capital était de 15.000.000 en 145.000 actions A et 5.000 actions B de 100 francs : Paris-Maroc céda une grande partie de ses actions A et B à Pavin de Lafarge ; en outre, celui-ci reçut 25.090 parts nouvelles, dont la création porta le nombre total des parts à 100.000. Pour indemniser les anciens porteurs de parts de l'augmentation du nombre de titres, il fut décidé que le pourcentage des parts dans la répartition des superbénéfices serait de 30 % au lieu de 20 % précédemment : compensation toute théorique car, comme nous le verrons, les parts, moins de six mois après cette décision, vont être supprimées et dans des conditions qui ne sont pas particulièrement favorables aux porteurs. [...]

CIMENTS PORTLAND DE L'AFRIQUE DU NORD
(*L'Africain*, 2 mai 1930)

L'assemblée convoquée le 29 avril statuera sur l'apport de l'actif à la Société des Chaux et ciments de Rivet-Alger, et sur la dissolution de la société.

Société nord-africaine des ciments Lafarge
(*Les Annales coloniales*, 4 octobre 1930)

En raison de la fusion de la Sté des Ciments Portland de l'Afrique du Nord avec la Sté des chaux et ciments de Rivet-Alger, cette dernière a élevé son capital de 3.950.000 à 10.000.000 fr. et a adopté la nouvelle dénomination : Sté nord africaine des ciments Lafarge.

Créés en 1900, les Chaux et ciments de Rivet-Alger ont passé vers 1920 [1922] sous le contrôle du groupe Pavin de Lafarge. Son capital, ramené de 4 à 2 millions, a été reporté au même moment à 3.520.000 fr. par création de 15.000 act. de priorité assimilées en nov. 1929 à concurrence de 7.500 aux act. ordin. et 7.500 transformées en act. à vote plural. Le groupe Pavin de L. recevait également 4.500 act. ordin. de 100 fr.

Il a été alloué à la Sté des Ciments Portland de l'Afrique du Nord en rémunération d'apports : 252.662 act. O et il a été émis 7.833 act. de numéraire dont 3.262 P et 4.576 O.

Le capital de 10 millions est ainsi représenté par 89.288 act. O et 10.762 à vote plural.

Suite :
1930 : fusion avec les Ciments Portland de l'AFN dans la Nord-africaine des ciments Lafarge.
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Noraf_ciments_Lafarge.pdf